



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
12 décembre 2024

Séance du 17/12/2024

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, à 18 heures 15, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
6

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL, Marie MUNUERA

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2024_041

Demande de subvention au titre du FODAC 2025 : extension et valorisation de l'éclairage public

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) par le département depuis juin 2012, et dont le champs d'application a été modifié par la loi NOTRE du 8 août 2015.

Ce FODAC apporte aux communes un soutien pour la réalisation d'opérations ne relevant pas d'un enjeu intercommunal ou départemental.

Les communes de 201 à 500 habitants peuvent prétendre à une aide de 55% et le montant de référence auquel s'applique le coefficient de solidarité 2024 est fixé à 12 527 €.

Dans le but d'illuminer l'espace public, principalement le long de la voirie communale et afin de sécuriser les personnes et les biens, la commune souhaite renforcer et étendre son réseau d'éclairage public.

Le chemin Claude Galley, dont la partie haute n'est pas éclairée, nécessite un renforcement et une extension de l'éclairage public avec l'implantation de 9 poteaux en bois.

L'allée des Chênes, au niveau du poteau incendie nécessite la fourniture et la mise en place d'un ensemble composé d'un mât et d'une lanterne solaire programmable.



Ces travaux permettront de sécuriser l'espace public et valoriseront l'éclairage public.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **23 772.00€ HT**.

Le plan de financement est présenté comme suit :

* FODAC 2025	26.92%	6 399.42€
* DETR 2025	50.00%	11 886.00€
* Autofinancement	23.08%	5 486.58€
TOTAL HT		23 772.00€

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le projet de sécurisation et de valorisation de l'éclairage public tel que présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer la demande de subvention au titre du FODAC 2025 suivant le plan de financement suivant :

* FODAC 2025	26.92%	6 399.42€
* DETR 2025	50.00%	11 886.00€
* Autofinancement	23.08%	5 486.58€
TOTAL HT		23 772.00€

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

19 DEC. 2024

Publication / Affichage le.....

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2024 004-210401097-20241217-D_2024_041-DE